

09-09-2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce neuvième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

À laquelle séance sont présents M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire suppléant, M. Gilles Ouellet.

M. Vincent Thibaudeau, directeur général/secrétaire-trésorier assiste le conseil.

Est absent : Monsieur le maire René Lavoie (absence motivée).

La séance extraordinaire débute à 19 h 35.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

CONSIDÉRANT que toutes les personnes présentes ont eu copie de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire le 4 septembre 2019 par courriel et par courrier;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du conseil présents forment quorum;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

143-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Demande de branchement aux égouts pour le 18, avenue Lévesque
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution no 144-09-19**

**2. Demande de branchement aux égouts pour le 18, avenue Lévesque**

ATTENDU QU'une demande de branchement au réseau d'égout a été adressée au conseil pour le 18 avenue Lévesque le 19 août dernier;

ATTENDU le règlement 107 *CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET L'OPÉRATION DU SERVICE MUNICIPAL D'ÉGOUT* en vigueur depuis septembre 1988;

ATTENDU QUE l'article 5 dudit règlement, intitulé *FRAIS DE RACCORDEMENT*, précise que « *Les raccordements entre les maîtres-tuyaux et toute propriété privée sont à la charge de l'usager du service d'égout, et l'usager devra en rembourser le coût à la corporation;* »

144-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Desrosiers et résolu

QUE le conseil autorise le raccordement au réseau d'égout pour le 18 avenue Lévesque suite à la réception de permis de construction avec le dépôt requis;

QUE les frais de raccordement soient à la charge de l'usager du service d'égout;

QUE l'exécution des travaux soit soumise à la surveillance et l'approbation d'un responsable de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

**4. Levée de la réunion**

145-09-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance extraordinaire est levée à 20 h 15.

Je, Gilles Ouellet, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

GILLES OUELLET, maire suppléant

---

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /  
secrétaire-trésorier